

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 346

Artikel: L'horlogerie et les horlogers. Partie II, Une part du gâteau toujours plus étroite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023535>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une part du gâteau toujours plus étroite

« Une cigale des années soixante » : dans un premier volet de présentation de l'industrie horlogère, il s'imposait de montrer la façon dont cette branche importante de l'économie suisse avait passé le cap des années soixante pour aborder la présente décennie ; on a vu que l'une des caractéristiques de l'emploi a été l'embauche d'un nombre de femmes et d'étrangers toujours plus considérable, en même temps que la qualification moyenne de la main-d'œuvre diminuait sensiblement. Poursuivre ce bilan, c'est évidemment aborder la question de la rémunération de ces travailleurs. Et là aussi, les chiffres sont particulièrement révélateurs d'une certaine dégradation de la situation.

Sans doute les rémunérations dans l'horlogerie ont marqué une évolution peu favorable. En effet, il y a une dizaine d'années, les horlogers prenaient place parmi les travailleurs les mieux payés de

Suisse. Toutefois, cette position avantageuse s'est rapidement dégradée, en particulier depuis 1968. En 1963, l'horlogerie occupe le 3e rang sur neuf branches industrielles, pour les gains horaires moyens des ouvriers qualifiés et semi-qualifiés victimes d'accidents. En 1972, elle n'arrive plus qu'en 8e position.

De 1963 à 1972, l'horlogerie enregistre l'évolution relative du gain horaire moyen par ouvrier qualifié et semi-qualifié la plus défavorable par rapport à la moyenne de l'industrie et des arts et métiers.

D'autre part, en 1974, le gain horaire moyen de l'ensemble des travailleurs victimes d'accidents de l'horlogerie était de 12 % inférieur à celui de la moyenne de l'industrie et des arts et métiers (soit Fr. 8.36, contre Fr. 9.55) ; l'horlogerie occupe ainsi le 12e rang sur 15 branches. La situation est encore moins favorable si l'on considère les gains horaires moyens des travailleurs qualifiés et semi-qualifiés victimes d'accidents. En effet dans ce domaine, l'horlogerie arrive au dernier rang sur 13 branches prises en considération, avec moins 17 % par rapport à la moyenne de l'industrie, soit Fr. 9.22 contre Fr. 11.07.

Ces résultats sont confirmés par l'enquête effectuée chaque année par l'OFIAMT sur les salaires et traitements. En ce qui concerne les traitements mensuels moyens des employés et des employées

2. Production de montres et mouvements de petit volume (nombre de pièces) en Suisse

Année ²	Production mondiale	Production suisse	Part de la Suisse en %
1952	61,4	34,4	56 %
1955	71,4	34,8	49 %
1960	98,1	42,2	43 %
1965	127,0	54,8	43 %
1970	173,6	73,6	42,5 %
1973	208,5	81,8	39 %
1974	225,9	87,0	38,5 %

² Rapports annuels de la Chambre suisse d'horlogerie.

3. Répartition par pays de la production horlogère mondiale pour 1974 valeur absolue ³

République Fédérale d'Allemagne	3,9 %
France	7,4 %
Grande-Bretagne	3,3 %
Italie	1,2 %
Etats-Unis	11,3 %
Japon	13,7 %
URSS	11,5 %
République Démocratique d'Allemagne	1,7 %
Chine, République populaire	4,4 %
Portugal	0,9 %
Autres pays	2,2 %
Total sans la Suisse	61,5 %
Suisse	38,5 %
Total général	100 %

³ Rapport 1974 de la Chambre suisse d'horlogerie.

en 1974, l'industrie horlogère est au 14e rang des groupes économiques (sur 16) pour les traitements des employés (Fr. 2696.— contre Fr. 2944.—) en moyenne dans l'industrie et les arts et métiers,

1. Personnes occupées par entreprise dans les divers secteurs industriels suisses en 1955, 1965 et 1972

Secteur ¹	Personnes occupées par entreprise		
	1955	1965	1972
Industrie en général	9,9	14,3	74,4
Chimie	32,4	54,5	163,8
Machines, appareils, véhicules	18,0	24,8	123,1
Alimentation, boissons, tabac	66,0	77,9	79,1
Métallurgie	11,5	14,7	70,1
Papier, cuir, caoutchouc	52,8	68,1	63,8
Textiles, habillement, meubles	35,4	42,6	61,6
Horlogerie, bijouterie	21,8	27,9	58,5
Arts graphiques	9,8	12,9	53,9
Bois, meubles	4,8	6,6	31,4

¹ Annuaire statistique 1973 et OECN, rapport 1973. — Les chiffres 1955 et 1965 doivent être considérés plutôt comme des ordres de grandeur.

et à l'avant-dernier rang pour ceux des employées (Fr. 1775.— contre Fr. 1800.— en moyenne dans l'industrie et les arts et métiers).

Cela posé, il s'agit maintenant de fixer quelques points de repères permettant de situer l'industrie horlogère dans l'économie helvétique. Et là, le nombre des personnes employées par entreprise peut donner une première indication utile. Le tableau (1) que nous publions ci-dessous impose un diagnostic : par rapport à la grandeur moyenne de l'ensemble des exploitations industrielles, la dimension des entreprises horlogères est réduite ; malgré une diminution constante du total des fabriques ou ateliers — 2316 maisons en 1955, 1432 en 1971 et 1177 en 1974 — il faut admettre que cette industrie reste caractérisée par une prépondérance des petites entreprises, si on la compare avec les autres branches industrielles ou, exercice encore plus révélateur, avec les industries horlogères implantées à l'étranger (on est en droit d'ailleurs de se demander si la disparition, ces dernières années, de nombreuses petites entreprises dans la branche est le résultat d'un véritable effort de rationalisation et de restructuration, ou plutôt, au moins en partie, la conséquence normale de la concurrence intérieure). En 1972, sur 1089 entreprises, 784 soit 71 % du total occupaient moins de 50 personnes, et les firmes regroupant plus de 500 travailleurs n'étaient qu'au nombre de 16.

A l'évidence, cette « dispersion » assurait autrefois le dynamisme de l'horlogerie ; mais ce mode de production s'est en quelque sorte figé depuis, à cause du statut horloger, à cause aussi des diverses ententes cartellaires et des monopoles constitués progressivement sur cette base. L'industrie dans son ensemble n'a pas immédiatement pâti de ce qui apparaît aujourd'hui, à beaucoup, comme un handicap : la production d'un bien monopolistique la mettait à l'abri des soubresauts conjoncturels. Mais l'irruption de la concurrence étrangère sur le marché international a montré, et montre encore la vulnérabilité de l'horlogerie suisse dont une restructuration plus poussée, deve-

nue semble-t-il pourtant inévitable, est compromise au moins à court terme, si les horlogers sont laissés à eux-mêmes.

Deuxième point de repère : les investissements. L'industrie horlogère était, et reste encore, une industrie à base de main-d'œuvre et nécessitant peu de capitaux. Cette affirmation trouve sa démonstration dans les résultats provisoires de l'enquête sur la production et la structure des coûts dans les entreprises, enquête effectuée par le Bureau fédéral de statistique.

Sans doute, faut-il faire preuve de beaucoup de prudence dans l'utilisation de ces données, qui ne concernent d'ailleurs que l'année 1970. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit de résultats qui confirment bien cette caractéristique de l'industrie horlogère. Evalués dans les entreprises comptant 10 personnes et plus, les investissements d'équipements sont beaucoup plus limités dans l'horlogerie que dans la plupart des autres groupes économiques, que ce soit par entreprise ou par personne occupée à plein temps.

En soi, cette position de l'horlogerie en matière d'investissement d'équipement n'est pas une faiblesse. Elle correspond à la réalité technique de cette industrie. Pour porter une appréciation, il conviendrait de disposer des données relatives à plusieurs années ; elles font malheureusement défaut. Il serait alors possible de cerner les efforts faits par l'horlogerie dans le domaine de la rationalisation de la production.

Troisième point de repère (dans la perspective, toujours, de situer la place et la force de l'horlogerie dans l'économie helvétique) : la valeur ajoutée. On sait que cette dernière est un indicateur utile pour apprécier le dynamisme d'une activité économique. Elle permet d'évaluer l'apport de cette activité à l'économie nationale et même régionale.

L'enquête du Bureau fédéral de statistique met également en évidence la faiblesse de la valeur ajoutée dans l'horlogerie par rapport aux autres branches économiques, que cette valeur soit estimée par entreprise, par personne occupée à plein

temps. L'horlogerie fait partie des groupes économiques à faible valeur ajoutée.

Dernier point de repère : le volume de production (tableaux 2 et 3). En 1974, la production mondiale de montres et de petits mouvements s'élevait à 225 973 000 pièces ; la Suisse en fournissait le 38,5 %, soit 87 027 000. On voit que la part helvétique est en constante diminution depuis les années cinquante ; or la production suisse est exportée à raison de 97 % ; notre industrie horlogère assure ainsi le 62,9 % de l'ensemble des exportations mondiales de montres et mouvements (la part du Japon — deuxième pays producteur et exportateur, atteint 13,8 % ; ce pays exporte environ 60 % de sa production).

C'est donc dans un tel contexte qu'apparaît soudain la montre électronique... A suivre !

Bulova Watch : pour un plan d'ensemble

« La vie économique régionale est ainsi marquée par un paradoxe des plus significatifs : les industries souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre et sont obligées de faire appel à des travailleurs étrangers, alors que la population active indigène émigre vers d'autres centres d'emplois pour exercer une profession et une activité que le marché régional ne peut lui offrir, bien que les efforts de formation aient été consentis dans la région. » C'est dans un tel contexte économique et social qu'il faut replacer le conflit exemplaire de Bulova Watch Company, à Neuchâtel : dans une étude remarquable consacrée à la région Centre-Jura¹ Denis Maillat et Jean-Pierre Pellaton ont en effet situé l'avenir de l'horlogerie en quelque sorte sous

¹ « La région Centre-Jura — Etude des potentialités et des objectifs de développement », Denis Maillat et Jean-Pierre Pellaton. Groupe d'études économiques, Université de Neuchâtel. 1975.

● SUITE ET FIN AU VERSO